

CHARTRE BIEN TRAITANCE

DU TERRITOIRE DE GRAND POITIERS ET DE LA VIENNE

NOM DE L'ORGANISME	
STATUT JURIDIQUE	
ADRESSE	
NOM/PRENOM DU SIGNATAIRE	
QUALITE DU SIGNATAIRE	

Par la présente, la structure que je représente s'engage à respecter et à mettre en œuvre les orientations de la chartre bien traitance du territoire de Grand Poitiers.

En signant cette chartre, j'autorise l'utilisation du logo de la structure dans le cadre exclusif des travaux et documents produits en lien avec cette chartre.

Fait à

Signature

Le

◆.....◆
*Ce document est à compléter et à renvoyer au CIF-SP :
par courrier au 3 rue georges servant 86000 POITIERS
ou par mail : marjorie.sere@cif-sp.org / cyrille.gallion@cif-sp.*

CHARTRE BIENTRAITANCE DU TERRITOIRE DE GRAND POITIERS ET DE LA VIENNE

L'objectif de cette charte est de fédérer les personnes physiques et morales autour de la culture de la bientraitance et de sa diffusion. La finalité concerne la qualité de l'accompagnement des personnes âgées alliant individualisation, écoute active des besoins, des envies, des réclamations, de l'entourage et de sa parole, information claire, recherche du consentement...

Les signataires de cette charte s'engagent à promouvoir, à protéger et à assurer la bientraitance des personnes âgées vulnérables. Ces personnes ayant en partie ou totalement perdu la capacité de protéger leurs propres intérêts, à cause de l'âge, d'une maladie, d'une infirmité ou encore d'une déficience...peuvent être menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité physique/psychique.

Les signataires de cette charte partagent les valeurs de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante et de la charte de la personne accueillie.

Les axes d'orientation de cet engagement collectif sont :

La personne âgée	①	Considérer la personne âgée avec ses compétences et expériences et contribuer à affirmer sa place dans la société. Penser la personne âgée dans sa globalité et établir une relation d'échange et non de dépendance.
La formation	②	Mutualiser les compétences, partager les expériences et développer l'accès à la formation afin d'améliorer l'accompagnement.
L'action	③	Inscrire nos actions individuelles dans une démarche de complémentarité et de respect (professionnels et proches)
	④	Participer aux études/enquêtes qui pourront être réalisées sur le territoire ou au niveau national.
	⑤	Participer aux réunions du collectif sur la promotion de la bientraitance et prendre part aux actions initiées/soutenues par le collectif, à la hauteur de mes possibilités.
	⑥	Participer à la promotion / à l'utilisation de l'outil d'amélioration des pratiques MOBIQUAL et des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.
L'information	⑦	Relayer l'information sur tout événement, actualité, fond documentaire sur la promotion de la bientraitance.
	⑧	Participer à l'information grand public et à la réorientation entre structures pour l'exercice des droits des personnes âgées

La promotion de la bientraitance n'exclut pas la prévention de la maltraitance